



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N° 022/2026/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU 06/02/2026 PORTANT DESIGNATION ET NOMINATION DES MEMBRES
DU COLLEGE DES CONSEILLERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES
UNIVERSITE, EN SIGLE « C.A.U », DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23 ;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n° 16/071 du 19 septembre 2016 portant Organisation et Fonctionnement des Organes d'Administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, en ses dispositions non contraires à la loi n° 18/038 du 29 décembre 2018 prérapplée ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, lettre B, point 24, relatif à l'Enseignement, Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu le Décret n°22/10 du 04 mars 2022 portant organisation et fonctionnement des cabinets ministériels ;

Considérant que le Conseil d'Administration des Universités, en sigle « C.A.U », constitue un organe stratégique de gouvernance chargé d'appuyer l'Autorité de Tutelle dans l'orientation, la régulation et le suivi du fonctionnement des universités ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement, la continuité institutionnelle et l'efficacité des missions du Conseil d'Administration des Universités, notamment à travers l'appui d'un Collège des conseillers régulièrement désignés ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du service public de l'enseignement supérieur et universitaire, de procéder à la désignation et à la nomination des membres du Collège des conseillers du Conseil d'Administration des Universités, conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Vu la nécessité et l'urgence

ARRETE :

Article 1 :

Sont nommés en qualité des membres du Collège des Conseillers du Conseil d'Administration des Universités, en sigle « CAU), aux fonctions en regard de leurs noms, post-noms et prenoms, les personnes ci-après :

N°	NOM,POST-NOM ET PRENOM	FONCTION	MATRICULE
01	MUNGenga KAWANDA	Conseiller Académique	7/916.445
02	MOKOHA MONGA Adogo	Conseiller Scientifique	7/S893.829K
03	ABE PANGULU	Conseiller en charge du Suivi et Reforme	7/899.658C
04	MUSENGA TSHIEY Virginie	Conseiller en charge de la Coopération et Planification	7/895.565K
05	ELITE IPONGO	Conseiller en Communication	7/895.774H
06	KONGOLO BIBOMBE	Conseiller Administratif	7/581998K
07	MUKENDI KAPOTELA	Conseiller Financier	7/581.042A
08	NSAKA KABUNDA Anne Marie	Conseiller Juridique	7.924.273C
09	MULAMBA FEZA Ingrid	Conseiller en charge du Patrimoine	7.902.027N

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **06 FEV 2026**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse



